



Ville de ROUSSET

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16 AVR. 2026

ID : 013-211300876-20260416-ARR_0517_2026-AU



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE ROUSSET

ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE DE L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS
SECTION MATERNELLE

N° 517/2026 en date du 16 avril 2026

Le Maire de la Commune de Rousset,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2

-Vu le code de la santé publique

-CONSIDERANT la crise sanitaire liée à une épidémie aigue de gastroentérite

-CONSIDERANT la vigilance émise par l'Agence Régionale de Santé (ARS) suite à la contamination de l'eau de la commune

-CONSIDERANT le principe de précaution ;

-CONSIDERANT qu'il convient de désinfecter les locaux de l'accueil collectif des mineurs (section maternelle)

ARRETE

Article 1^{er} : L'accueil collectif des mineurs, situé à l'école Maternelle Simone VEIL, Avenue Louis ALARD sera fermé la journée du vendredi 17 avril 2026.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Aix en Provence

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe PIGNON